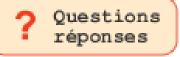
https://www.snetap-fsu.fr/Accompagnement-en-stage.html



Dois-je accompagner mon élève en stage ? Si oui, comment ?

- Questions... Réponses ! - Q&R Corpo - AESH -



Date de mise en ligne : samedi 8 février 2020

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Copyright © SNETAP-FSU Page 1/2

QUESTION

Dois-je accompagner mon élève en stage ? Si oui, comment ?

RÉPONSE

Le stage fait partie de la formation scolaire. L'accompagnement est donc possible lorsqu'il est notifié par la CDAPH. Dans ce cas, la présence de l'<u>AESH</u> est précisée dans la convention de stage. Il est utile que les actions en milieu professionnel pour lesquelles l'élève n'est pas accompagné par l'<u>AVS</u> soient listées. Les modalités sont précisées dans le PPS ou par l'ESS.

Note de service <u>DGER/SDEDC/2024-525 18/09/2024 II p5</u>

QUESTION

Et si je n'ai pas à l'accompagner en stage?

RÉPONSE

Si l'absence de l'élève est plus longue, notamment dans le cadre d'une période de formation ou de stage ne nécessitant pas la présence d'une aide humaine, une modification provisoire de l'emploi du temps de l'<u>AESH</u> peut être effectuée jusqu'au retour de l'élève par le chef d'établissement.

La présence de l'AESH dans l'établissement n'est pas strictement obligatoire (il peut effectuer des activités complémentaires et connexes en dehors de l'établissement). Cela relève de l'autorité du Directeur de l'établissement, qui fera preuve de pragmatisme et de bienveillance.

Note de service DGER/SDEDC/2024-525 18/09/2024 II p8

Copyright © SNETAP-FSU Page 2/2